

Échelle de classification des randonnées

R.M : (Rythme modéré) 3h à 4h de marche sur sentier balisé, faible pente, terrain stable.

R.S : (Rythme soutenu).

Cette échelle est celle des guides de randonnée pédestre.

Elle est utilisée par la majorité des club et des associations.

Elle définit la pénibilité par un P et les difficultés technique par un T.

La classification comporte trois niveaux qui sont 1-2-3 pour P et T.

Soit P1-P2-P3 pour la pénibilité.

Soit T1-T2-T3 pour la technicité.

Pénibilité :

P1 : Sur sentes et/ou hors sentiers, 300 à 400m de dénivelé, 4h30 à 5h de marche.

P2 : Plus de 5h jusqu'à 6h30 de marche, dénivelé jusqu'à 1000m.

P3 : Plus de 6h30 de marche et/ou rythme soutenu, plus de 1000m de dénivelé ou altitude supérieur à 2500m.

Technicité :

Nota : S'il n'y a pas de difficulté techniques il n'y aura pas de T.

T1 : Sentier facile broussaillage possible.

T2 : Sentier comportant des ressauts rocheux et/ou des éboulis (en montée et/ou en descente).

T3 : Sentiers en dévers, corniches, ressauts rocheux, équipements : chaînes, câbles, (sujet au vertige s'abstenir).

T4 : Licence FFME, équipement complet obligatoire.